

placer, en attendant la nomination de son successeur, M. Charles Macart, qui était le dernier conseiller nommé. M. Macart exerça la charge de procureur-général jusqu'au 14 octobre 1712, date de l'entrée en charge de M. Collet. (Voir plus haut.)

Jessé Leduc des Fontaines.—Nommé le . . . septembre 1709. Arrivé à Québec le 7 septembre 1710, il mourut quinze jours plus tard, le 22 septembre 1710, sans avoir été installé.

Gousse.—Le 21 juin 1712, le ministre prie M. de Beauharnois d'accorder passage à M. Collet, nommé procureur-général du Conseil Souverain à Québec à la place du sieur Gousse. Si ce dernier fut nommé, il ne vint jamais dans la Nouvelle-France.

Mathieu-Benoit Collet.—Nommé le 14 juin 1712.¹ Installé le 17 octobre 1712. Décédé à Québec le 5 mars 1727.

Nicolas Lanoullier.—Le 3 mars 1727, Nicolas Lanoullier fait au Conseil "les fonctions de procureur-général du Roy pour l'indisposition du dit procureur-général." A la séance du 10 mars, il agit comme procureur-général "à défaut de M. Collet, procureur-général décédé." M. Lanoullier agit ainsi jusqu'à l'installation de M. Verrier, en septembre 1728. (Voir plus haut.)

Guillaume Verrier.—Nommé le 20 avril 1728, à la place de Collet, décédé.² Installé le 17 septembre 1728. Décédé à Québec le 13 septembre 1758.

Joseph Perthuis.—Dans le procès-verbal de la séance du 2 octobre 1758 du Conseil Souverain on lit: "Sur ce qui a été dit par Monsieur l'intendant qu'attendu le décès arrivé de M. Verrier procureur-général du Roy le quatorze (le treize) septembre dernier, il convient que cette place soit remplie par intérim jusques à ce que Sa Majesté y ait pourvue et qu'il est nécessaire d'y nommer un des Mrs sur quoy le Conseil après avoir délibéré a nommé et commis M. Joseph Perthuis cons. pour faire fonctions de procureur général du Roy jusques à ce qu'il ait plust à Sa Majesté y pourvoir." Le 8 janvier 1759, le président du Conseil de Marine écrit à MM. de Vaudreuil et Bigot pour approuver que le sieur Perthuis fasse les fonctions de procureur-général. Il demande des éclaircissements pour le mettre en état de faire choix en France d'un sujet pour cette place. M. Perthuis remplit par intérim la charge de procureur-général jusqu'à la fin du régime français. (Voir plus haut.)

¹ Lettres de provisions dans Registre des Insinuations du Conseil Souverain, cahier 111, folio 52.

² Lettres de provisions dans Registre des Insinuations du Conseil Souverain, cahier VI, folio 109.